

Relations industrielles Industrial Relations



Les travailleurs du coton au Québec – 1900-1915, par Jacques Rouillard, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1974, 152 pp.

André Roy

Volume 29, numéro 4, 1974

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/028566ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/028566ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Roy, A. (1974). Compte rendu de [*Les travailleurs du coton au Québec – 1900-1915*, par Jacques Rouillard, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1974, 152 pp.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 29(4), 885–886. <https://doi.org/10.7202/028566ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1974

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

vient du fait que l'hypothèse de travail de l'auteur repose davantage sur ses préjugés personnels que sur des faits scientifiquement vérifiés. On ne retrouve aucune allusion aux études pourtant nombreuses ayant déjà été faites dans le but de mesurer l'impact économique des syndicats et de la négociation collective. Le professeur Schmidt préfère plutôt s'en remettre (et il le fait fréquemment) à des résultats de sondages d'opinion publique dans lesquels la majorité silencieuse affiche ouvertement ses convictions viscéralement anti-syndicales et qui rejoignent celles de l'auteur.

Bref, **Union Power and the Public Interest** ne présente aucun intérêt particulier si ce n'est pour les irréductibles anti-syndicaux et pour les économistes néo-classiques qui ont encore la nostalgie du modèle de concurrence parfaite.

Jean BOIVIN

Université Laval

Les travailleurs du coton au Québec — 1900 - 1915, par Jacques Rouillard, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1974, 152 pp.

C'est une courte étude très captivante que cette histoire économique et sociale de l'industrie du textile coton au Québec de 1900 à 1915, d'autant plus qu'il s'agit d'une période et d'un domaine assez peu connus.

Le travail est divisé en quatre chapitres distincts : l'entreprise, les travailleurs, le syndicalisme et les grèves. On peut s'étonner que l'auteur se soit limité à une période si courte, mais on ne saurait imaginer combien il a pu réunir dans une monographie restreinte dans le temps une masse aussi impressionnante de faits et de statistiques.

Dans le premier chapitre, l'auteur retrace l'évolution de l'industrie du textile coton du Québec depuis l'origine jusqu'à 1915 faisant notamment ressortir qu'elle eut un taux de croissance très élevé et qu'elle fut caractérisée, phénomène nouveau, par la concentration de la main-d'oeuvre en un petit nombre d'établissements.

Il faut surtout s'arrêter au deuxième chapitre qui présente en quelque sorte le travailleur du textile. Il y est traité

de la composition de la main-d'oeuvre formée à l'époque d'un fort pourcentage de femmes et d'enfants en bas ge. On y voit, par exemple, nombre d'enfants travaillant dans cette industrie souvent poussés par leurs parents, également employés, qui touchent des salaires extrêmement bas, quoique le taux de participation des jeunes a tendance à décroître au fur et à mesure que les années passent. Au Québec, une loi connue sous le nom d'**Acte des manufactures de Québec** prohibe le travail des filles et des garçons de moins de 14 ans, mais cette loi est inopérante. Ce n'est que sous la pression des témoignages rendus devant la Commission royale d'enquête sur le capital et le travail que le gouvernement accepte enfin de nommer des inspecteurs.

Les conditions de travail sont mauvaises. L'auteur décrit ainsi la journée de travail d'un employé du textile en 1908 : « Levé à cinq heures, l'ouvrier commence à travailler à six heures et quart. L'usine ouvre ses portes un quart d'heure plus tôt, puis la barrière est refermée aussitôt à clé, et ouverte vingt minutes plus tard pour les retardataires qui verront leurs salaires amputés de l'équivalent d'une demi-heure de travail. Après six heures de travail, la cloche d'arrêt sonne pour l'heure du dîner... La demi-heure écoulée, la cloche sonne à nouveau la reprise du travail qui dure jusqu'à cinq heures et trente sans interruption. L'ouvrier regagne alors son foyer pour prendre quelques heures de repos avant le dur labeur du lendemain. Des milliers de travailleurs, de novembre à mars, entrent donc à l'usine avant le jour pour n'en ressortir qu'à la nuit. Le seul répit survient en période de ralentissement de la production alors que les heures et les journées de travail, de même que les salaires, sont réduits ».

La semaine de travail est donc de dix heures par jour six jours par semaine et elle se passe dans une atmosphère chaude et humide au milieu du bruit sous la surveillance de contremaîtres d'une grande sévérité. Les accidents sont nombreux et avant 1909 aucune législation n'existe qui puisse atténuer quelque peu les conséquences dommageables de ces accidents.

D'autre part, les salaires, s'ils ne sont pas tellement inférieurs à ceux qui sont payés en Ontario dans cette industrie, par exemple, restent fort bas. Le travail

aux pièces est la règle générale, et lorsque certains travailleurs réussissent à accroître leurs gains, on se hâte d'accroître le fardeau de la tâche. Comme cette période est marquée par une certaine poussée inflationniste, le salaire réel des employés laisse donc beaucoup à désirer, ce qui faisait dire au surintendant d'une usine « Il est de beaucoup préférable qu'elles (les femmes) travaillent et puissent manger trois fois par jour plutôt que de rester à la maison et mourir de faim ».

Il était normal dans de pareilles conditions que le syndicalisme naissant cherche à s'implanter dans les usines et qu'il y ait eu même à cette époque des conflits assez douloureux. L'auteur consacre à ce sujet les deux chapitres de son travail. Successivement, trois organisations furent actives dans ce secteur : les Chevaliers du Travail d'abord, l'Union ouvrière fédérale 7387, syndicat interprofessionnel dont le président est un cultivateur et le secrétaire, un employé de canal et, enfin, la Fédération des ouvriers textiles du Canada qui est une association indépendante. Outre leurs conflits internes et la mauvaise réputation du syndicalisme dans l'opinion publique, il n'est pas surprenant que l'opposition systématique des employeurs ait eu raison d'un mouvement syndical faible et très peu structuré. Ceci ne signifie pas pour autant qu'il n'y ait pas eu de grèves. L'auteur en décrit quatre : l'une à Magog en juillet 1900, qui fut suivie d'une deuxième à Montmorency quelques jours plus tard; deux autres à Montréal aux usines d'Hochelaga et de St-Henri. Ces grèves revêtent pour la plupart un caractère spontané, d'où un manque de concertation nuisible. Comme d'une façon générale, l'industrie s'est développée dans des petites agglomérations ou les banlieues de villes plus importantes, qu'elle est dans ces milieux à peu près la seule occasion valable d'emplois et dont la petite bourgeoisie en tire dans une large mesure sa prospérité, il s'ensuit que celle-ci, redoutant de perdre certains avantages, se montrait fort réticente face à ces conflits et cédaient volontiers aux pressions des compagnies, même si les travailleurs acceptaient généralement avec bienveillance la médiation des notables du lieu.

Cette courte étude mérite de retenir l'attention : elle est bien charpentée; elle

est bien documentée. Elle peut donc être considérée comme un apport très valable à l'histoire de la vie économique et sociale du Québec qui reste à faire. Il faudrait un plus grand nombre de ces monographies nettement délimitées dans le temps et dans l'espace qui sont autant de pièces essentielles à la composition d'un tableau d'ensemble.

André ROY

Ministère du travail et de la main-d'œuvre, Québec

Politics and the Labor Movement in Chile, by Alan Angell, London, Oxford University Press, 1972, 289 pp.

Ce livre tente d'analyser les relations entre les syndicats et les partis politiques au Chili. Les trois premiers chapitres sont consacrés à l'historique du mouvement syndical, à l'analyse de ses structures et de son fonctionnement ainsi qu'à la description des contextes juridiques et socio-économiques à l'intérieur desquels le système de relations industrielles évolue. Les quatre chapitres suivants consistent en une analyse structurée et historique des quatre principaux partis politiques chiliens : le parti communiste, le parti socialiste, le parti chrétien-démocrate et le parti radical. Enfin, le dernier chapitre est consacré à l'analyse plus systématique des relations entre la principale centrale syndicale « Central Unica de Trabajadores » et les partis politiques.

Politics and the Labor Movement In Chile est à la fois intéressant et décevant. Le livre d'Angell est intéressant car on y retrouve une description systématique des principaux acteurs en présence à savoir les organisations syndicales et les partis politiques. Ainsi, les trois premiers chapitres consacrés au mouvement syndical nous révèlent les principales raisons expliquant les forces et les faiblesses de celui-ci. En effet, l'existence d'un système de relations industrielles très décentralisé favorise et nuit simultanément au développement de l'organisation syndicale. D'une part, la législation prévoit que si un syndicat regroupe plus de 55% des ouvriers d'une entreprise, l'ensemble des salariés doivent faire partie du syndicat. Par contre, la même législation empêche les regroupements syndicaux à un niveau autre que celui